

### Conseil économique et social

Distr. générale 6 septembre 2016

Français Original : anglais

### Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

170<sup>e</sup> session

Genève, 15-18 novembre 2016 Point 7.2 de l'ordre du jour Accord de 1997 (Contrôle technique périodique) : Mise à jour des Règles de l'ONU n<sup>os</sup> 1 et 2

#### Proposition d'amendements à la Règle nº 2

Proposition révisée de projet d'amendements à la Règle n° 2 sur les prescriptions uniformes relatives au contrôle technique périodique des véhicules à roues en ce qui concerne leur aptitude à la circulation

## Communication du groupe de travail informel des contrôles techniques périodiques\*

Le texte ci-après, établi par les experts du groupe de travail informel des contrôles techniques périodiques, vise à harmoniser les dispositions de la Règle n° 2 avec celles des derniers règlements annexés à l'Accord de 1958 et des directives de l'Union européenne. Il est fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/2013/133/Rev.1. Les modifications apportées à ce document figurent en caractères gras pour les ajouts et biffés pour les suppressions.

GE.16-15473 (F) 031016 041016





<sup>\*</sup> Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2016-2017 (ECE/TRANS/254, par. 159, et ECE/TRANS/2016/28/Add.1, module 3.1), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Dans le document ECE/TRANS/WP.29/2013/133/Rev.1,

Paragraphe 2.4, modifier comme suit :

« 2.4 "Véhicules à roues", les véhicules à moteur des catégories  $M_1$ ,  $M_2$ ,  $M_3$ ,  $N_1$ ,  $N_2$  et  $N_3$  et les remorques des catégories  $O_3$  et  $O_4$  utilisés dans le transport international. ».

Paragraphe 3, modifier comme suit :

~

Véhicules affectés au transport de personnes :

M<sub>1</sub>, à l'exception des taxis et des ambulances

Véhicules affectés au transport de marchandises : N<sub>1</sub>

Véhicules affectés au transport de personnes :  $M_1$  utilisés comme taxis ou ambulances,  $M_2$  et  $M_3$ 

Véhicules affectés au transport de marchandises :  $N_2$  et  $N_3$ 

Intervalles de contrôle maximaux

Quatre ans après la première mise en circulation ou la première immatriculation et ensuite tous les deux ans

Un an après la première mise en service ou la première immatriculation et ensuite chaque année

Remorques: O3 et O4

Catégories de véhicules

».

Partie 3 de l'annexe, modifier comme suit :

# « 3. Champ et méthodes de contrôle ; évaluation des défauts des véhicules

Le contrôle doit inclure au minimum les points énumérés dans le tableau suivant et se baser sur les normes minimales et méthodes recommandées dans ce dernier.

Pour chaque système et composant d'un véhicule soumis aux contrôles, l'évaluation des défauts doit être effectuée conformément aux critères du tableau ci-après au cas par cas. Les défauts qui ne sont pas mentionnés dans la présente annexe doivent être évalués en fonction des risques qu'ils présentent pour la sécurité routière.

**2** GE.16-15473

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Telles que définies par la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (ECE/TRANS/WP.29/78/Rev.4, par. 2 – www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29resolutions.html).

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Éva	Évaluation des défauts	
					Mineur	Majeur	Dangereux
0.	Identification du véhicule						
0.1	Plaques d'immatriculation (si les règlements	Contrôle visuel	a)	Plaque(s) d'immatriculation manquante(s) ou mal fixée(s) et risquant de se détacher		X	
	les prescrivent <sup>1</sup> )		b)	Inscription manquante ou illisible		X	
			c)	Non-conformité avec les papiers du véhicule ou fichiers officiels		X	
0.2	Numéro d'identification	Contrôle visuel	a)	Numéro manquant ou introuvable		X	
	(de châssis/de série) du véhicule		b)	Numéro incomplet ou illisible, manifestement falsifié, ou non conforme avec les papiers du véhicule		X	
			c)	Papiers du véhicule illisibles ou contenant des erreurs	X		
1.	Équipement de freinage						
1.1	État mécanique et fonctionne	ment					
1.1.1	Axe de la pédale/levier	Contrôle visuel des composants	a)	Axe de pédale trop serré		X	
	du frein de service	pendant l'actionnement du système de freinage	b)	Usure ou jeu excessif		X	
		Note : Les véhicules équipés d'un système à servofrein doivent être contrôlés moteur arrêté					
1.1.2	État de la pédale/levier	Contrôle visuel des composants	a)	Garde excessive ou insuffisante		X	
	et course du dispositif d'actionnement des freins	pendant l'actionnement du système de freinage	b)	Mauvais retour de la commande de freinage	X		
		Note: Les véhicules équipés		Si cela affecte le bon fonctionnement		X	
		d'un système à servofrein doivent être contrôlés moteur arrêté	c)	Patin antidérapant de la pédale de frein manquant, mal fixé ou lisse par usure		X	

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des défauts		éfauts
					Mineur	Majeur	Dangereux
	compresseur et réservoirs  à la pression normale de fonctionnement. Vérifier le temps mis pour que la pression ou la dépression parvienne à la valeur de fonctionnement sûre et le fonctionnement du dispositif d'alarme, de la valve de protection quadruple et de la soupape de surpression	à la pression normale de fonctionnement. Vérifier le temps mis pour que la pression ou la dépression parvienne à la valeur de fonctionnement sûre et le fonctionnement du dispositif d'alarme, de la valve de protection quadruple et	a) b)	Pression/dépression insuffisante pour permettre au moins deux freinages avec assistance après activation du dispositif d'alarme (ou indication d'une valeur insuffisante par le manomètre)  Au moins deux freinages doivent être possibles après activation du dispositif d'alarme (ou indication d'une valeur insuffisante par le manomètre)  Le temps mis pour établir la pression/la dépression jusqu'à une valeur de fonctionnement sûre est trop long selon les prescriptions <sup>1</sup>		X	X
		c)	La valve de protection quadruple ou la soupape de surpression ne fonctionne pas		X		
		d)	Fuite d'air causant une chute de pression sensible ou fuite d'air audible		X		
		e)	Dégâts externes susceptibles de compromettre le fonctionnement du système de freinage		X		
				Efficacité prescrite du freinage de secours non atteinte			X
1.1.4	Dispositif d'alarme, manomètre ou indicateur de pression trop basse	Vérification du fonctionnement		nctionnement défectueux du manomètre ou de l'indicateur possibilité de signaler une pression trop basse	X	X	
1.1.5	Robinet de freinage à main	Contrôle visuel des composants pendant l'actionnement du système de freinage	<ul><li>a)</li><li>b)</li><li>c)</li><li>d)</li></ul>	Commande mal fixée sur le robinet ou robinet mal fixé Raccords mal serrés ou fuites		X X X X	
1.1.6	Actionneur de frein de stationnement, levier de commande, dispositif de verrouillage à cliquet, et frein de stationnement électronique	Contrôle visuel des composants pendant l'actionnement du système de freinage	<ul><li>a)</li><li>b)</li><li>c)</li><li>d)</li><li>e)</li></ul>	Cliquet de verrouillage fonctionnant mal Usure de l'axe du levier ou du cliquet de verrouillage Usure excessive Course excessive du levier (réglage incorrect) Actionneur manquant, endommagé ou hors fonction Mauvais fonctionnement, témoin indiquant un mauvais fonctionnement	Х	X X X X	

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des défaut		léfauts
					Mineur	Majeur	Dangereux
1.1.7	Robinets de freinage	Contrôle visuel des composants	a)	Robinet endommagé ou fuite d'air excessive		X	
	(robinets à pied, soupapes d'évacuation rapide,	pendant l'actionnement du système de freinage		Si cela affecte le bon fonctionnement			X
	régulateurs de pression)		b)	Fuite d'huile excessive du compresseur	X		
			c)	Robinet mal fixé ou mal monté		X	
			d)	Perte ou fuite de liquide hydraulique		X	
				Si cela affecte le bon fonctionnement			X
1.1.8	Tête d'accouplement	Débrancher et rebrancher	a)	Robinet ou soupape à fermeture automatique défectueux	X		
	pour freins de remorque (électriques et pneumatiques)	les raccords de freinage entre le tracteur et la remorque		Si cela affecte le bon fonctionnement		X	
	(electriques et pheumatiques)	le tracteur et la remorque	b)	Robinet ou soupape mal fixé ou mal monté	X		
				Si cela affecte le bon fonctionnement		X	
		c)	Fuites excessives		X		
				Si cela affecte le bon fonctionnement			X
			d)	Mauvais fonctionnement		X	
				Si cela affecte le bon fonctionnement			X
1.1.9	Réservoir de pression	Contrôle visuel	a)	Réservoir légèrement endommagé ou corrodé	X		
				Réservoir sérieusement endommagé, corrodé ou percé		X	
			b)	Purgeur ne fonctionnant pas correctement	X		
				Purgeur hors fonction		X	
			c)	Réservoir mal fixé ou mal monté		X	
1.1.10	Servofrein et maître-cylindre	Contrôle visuel des composants	a)	Servofrein défectueux ou inefficace		X	
	(systèmes hydrauliques)	pendant l'actionnement du système de freinage,		Si cela affecte le bon fonctionnement			X
		si possible	b)	Maître-cylindre défectueux, mais système de freinage fonctionnant encore		X	
				Maître-cylindre défectueux ou non étanche			X
			c)	Maître-cylindre mal fixé, mais système de freinage fonctionnant encore		X	
				Maître-cylindre mal fixé			X

Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des défauts		défauts
				Mineur	Majeur	Dangereux
		d)	Niveau de liquide de frein insuffisant, situé sous le repère MINI	X		
			Niveau de liquide de frein insuffisant, situé nettement sous le repère MINI		X	
			Aucun liquide de frein n'est visible			X
		e)	Bouchon du réservoir de maître-cylindre manquant	X		
		f)	Témoin de niveau de liquide de frein allumé ou défectueux	X		
		g)	Fonctionnement défectueux du dispositif d'alarme de niveau de liquide de frein	X		
1.1.11 Conduites de frein rigides	Contrôle visuel des composants	a)	Risque imminent de défaillance ou de rupture			X
	pendant l'actionnement du système de freinage, si possible	b)	Conduites ou raccords non étanches (systèmes de freinage à air comprimé)		X	
	ai possioie		Conduites ou raccords non étanches (systèmes de freinage hydrauliques)			X
		c)	Conduites endommagées ou très corrodées		X	
			Risque d'obstruction ou de perte d'étanchéité pouvant affecter le fonctionnement des freins			X
		d)	Conduites mal placées	X		
			Risque de détérioration des conduites		X	
1.1.12 Flexibles de frein	Contrôle visuel des composants	a)	Risque imminent de défaillance ou de rupture			X
	pendant l'actionnement du système de freinage, si possible	b)	Flexibles endommagés, frottant contre une autre pièce, vrillés ou trop courts	X		
	si possiole		Flexibles endommagés ou frottant contre une autre pièce		X	
		c)	Flexibles ou raccords non étanches (systèmes de freinage à air comprimé)		X	
			Flexibles ou raccords non étanches (systèmes de freinage hydrauliques)			X
	d	d)	Flexibles se dilatant sous la pression		X	
			Plis d'armature affaiblis			X
		e)	Flexibles poreux		X	

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des défauts		
					Mineur	Majeur	Dangereux
1.1.13	Garnitures et plaquettes	Contrôle visuel	a)	Garniture ou plaquette très usée (témoin d'usure apparent)		X	
	de frein			Garniture ou plaquette très usée (témoin d'usure non visible)			X
			b)	Garniture ou plaquette souillée (huile, graisse, etc.)		X	
				Efficacité du freinage compromise			X
			c)	Garniture ou plaquette manquante ou montée incorrectement			X
1.1.14	Tambours et disques de frein	Contrôle visuel	a)	Tambour ou disque usé		X	
				Tambour ou disque trop usé, trop rayé, fissuré, mal fixé ou cassé			X
			b)	Tambour ou disque souillé (huile, graisse, etc.)		X	
				Efficacité du freinage compromise			X
			c)	Tambour ou disque manquant			X
			d)	Flasque du frein mal fixé		X	
1.1.15	Câbles, tringles, leviers et	Contrôle visuel des composants	a)	Câble endommagé ou noué		X	
	tirants de frein	pendant l'actionnement du système de freinage, si possible		Efficacité du freinage compromise			X
			b)	Composant trop usé ou corrodé		X	
				Efficacité du freinage compromise			X
			c)	Câble, tringle ou articulation mal fixés		X	
			d)	Gaine de câble défectueuse		X	
			e)	Libre mouvement des pièces du système de freinage entravé		X	
			f)	Jeu anormal de la tringlerie indiquant un mauvais réglage ou une usure excessive		X	

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des défauts		
					Mineur	Majeur	Dangereux
1.1.16	Cylindres de frein (y compris les freins	pendant l'actionnement du système de freinage,	a)	Cylindre fissuré ou endommagé Efficacité du freinage compromise		X	X
	à ressort et les cylindres hydrauliques)		b)	Cylindre non étanche		X	
			c)	Efficacité du freinage compromise  Cylindre mal fixé ou mal monté		X	X
				Efficacité du freinage compromise			X
			d)	Cylindre trop corrodé		X	
				Risque de rupture			X
	e	e)	Course excessive ou insuffisante du piston ou du diaphragme		X		
			Efficacité du freinage compromise (garde de débattement insuffisante)			X	
			f)	Cache-poussière endommagé	X		
				Cache-poussière manquant ou trop endommagé		X	
1.1.17	Répartiteur de freinage	Contrôle visuel des composants	a)	Tringlerie défectueuse		X	
		pendant l'actionnement du système de freinage,	b)	Tringlerie mal réglée		X	
		si possible	c)	Répartiteur grippé ou hors fonction (fonctionnement de l'ABS)		X	
				Répartiteur grippé ou hors fonction			X
			d)	Répartiteur absent (s'il est prescrit)			X
			e)	Plaque signalétique manquant	X		
			f)	Indications illisibles ou non conformes aux prescriptions $^{\it l}$	X		
1.1.18	Dispositifs de rattrapage du jeu et témoins	Contrôle visuel	a)	Dispositif de rattrapage endommagé, grippé, présentant un jeu anormal ou une usure excessive, ou mal réglé		X	
			b)	Dispositif de rattrapage défectueux		X	
			c)	Dispositif de rattrapage mal installé ou mal remonté		X	

	Point	Mode de contrôle	Motif de refus	Éva	défauts	
				Mineur	Majeur	Dangereux
1.1.19	Ralentisseur (s'il est monté	Contrôle visuel	a) Connecteurs ou supports mal fixés	X		
	ou prescrit)		Bon fonctionnement compromis		X	
			b) Ralentisseur visiblement défectueux ou absent		X	
1.1.20	Actionnement automatique des freins de remorque	Déconnecter les raccords de freinage entre le tracteur et la remorque	Les freins de remorque ne s'actionnent pas automatiquement lorsque les raccords de freinage sont déconnectés			X
1.1.21	Système de freinage complet	Contrôle visuel	Autres dispositifs du système (par exemple, pompe à antigel, dessiccateur) ayant subi des détériorations externes ou fortement corrodés, au point de compromettre le bon fonctionnement du système de freinage		X	
			Efficacité du freinage compromise			X
			b) Fuite d'air ou d'antigel	X		
			Bon fonctionnement du système compromis		X	
			c) Tout composant mal fixé ou mal monté		X	
			d) Tout composant modifié de manière incorrecte <sup>3</sup>		X	
			Efficacité du freinage compromise			X
1.1.22	Connexions de contrôle	Contrôle visuel	a) Absentes		X	
	(si elles sont montées ou prescrites)		b) Endommagées	X		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Inutilisables ou non étanches		X	
1.1.23	Frein à inertie	Contrôle visuel et de fonctionnement	Efficacité insuffisante		X	
1.2	Fonctionnement et efficacité d	lu freinage de service				
1.2.1	Fonctionnement	Lors d'un essai statique au freinomètre ou en cas d'impossibilité, lors d'un essai	a) Force de freinage insuffisante sur une ou plusieurs roues     Force de freinage nulle sur une ou plusieurs roues		X	X
		-	b) Force de freinage d'une roue inférieure à 70 % de la force maximale enregistrée sur l'autre roue d'un même essieu. Ou, en cas d'essai sur route, déport latéral excessif du véhicule		X	
			Force de freinage d'une roue inférieure à 50 % de la force maximale enregistrée sur l'autre roue d'un même essieu dans le cas d'essieux directeurs			X

Point	Mode de contrôle	Motif de refus	Éval	luation des d	léfauts
			Mineur	Majeur	Dangereux
		c) Absence de progressivité de la force de freinage (tendance au blocage)		X	
		d) Freinage tardif de l'une des roues		X	
		e) Fluctuation excessive de la force de freinage sur chaque tour de roue		X	
1.2.2 Efficacité	Contrôle statique à l'aide d'un freinomètre ou, s'il n'est pas possible d'en utiliser un pour des raisons techniques, essai sur route au moyen d'un décéléromètre enregistreur pour obtenir le taux de freinage qui correspond à la masse maximale autorisée ou pour les semi-remorques à la somme des charges sur essieu autorisées  Les véhicules ou leur remorque dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 t doivent être contrôlés conformément aux spécifications de la norme ISO 21069, ou conformément à des méthodes équivalentes  Les essais sur route doivent être effectués par conditions sèches sur une route plane et droite	Si les résultats minimaux figurant ci-après ne sont pas obtenus <sup>2</sup> :  1. Véhicules immatriculés pour la première fois après le 1 <sup>er</sup> janvier 2012:  - Catégorie M <sub>1</sub> : 58 %  - Catégories M <sub>2</sub> et M <sub>3</sub> : 50 %  - Catégories N <sub>2</sub> et N <sub>3</sub> : 50 %  - Catégories O <sub>2</sub> , O <sub>3</sub> et O <sub>4</sub> :  - Pour les semi-remorques: 45 % <sup>3</sup> - Pour les remorques à timon: 50 %  2. Véhicules immatriculés pour la première fois avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2012:  - Catégories M <sub>1</sub> , M <sub>2</sub> et M <sub>3</sub> : 50 % <sup>4</sup> - Catégories N <sub>2</sub> et N <sub>3</sub> : 43 % <sup>5</sup> - Catégories O <sub>2</sub> , O <sub>3</sub> et O <sub>4</sub> : 40 % <sup>6</sup> 3. Autres catégories:  - Catégories L (les deux freins ensemble):		X X	
		Catégorie L <sub>1</sub> e : 42 % Catégories L <sub>2</sub> e, L <sub>6</sub> e : 40 %			

Les catégories de véhicules qui sortent du champ de la présente Règle sont incluses à titre d'information.
 43 % pour les semi-remorques homologués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
 48 % pour les véhicules non équipés d'ABS ou homologués avant le 1<sup>er</sup> octobre 1991.
 5 % pour les véhicules immatriculés après 1988 ou à partir de la date indiquée dans les prescriptions, si elle est postérieure.

<sup>6 43 %</sup> pour les semi-remorques et remorques à timon immatriculés après 1988 ou à partir de la date indiquée dans les prescriptions, si elle est postérieure.

	Point	Mode de contrôle	Motif de refus	Évaluation des défauts		
				Mineur	Majeur	Dangereux
			$Catégorie\ L_3\ e: 50\ \%$ $Catégorie\ L_4\ e: 46\ \%$ $Catégorie\ L_5\ e,\ L_7\ e: 44\ \%$ $-\ Catégories\ L\ (frein\ arrière):$ $Toutes\ catégories: 25\ \%\ de\ la\ masse\ totale\ du\ véhicule$ Si moins de 50 % des valeurs ci-dessus sont obtenus			X
1.3	Fonctionnement et efficacité o	'il s'agit d'un système séparé)	_		_	
1.3.1	Fonctionnement	Si le système de freinage de secours est distinct du système de freinage de service, la méthode indiquée au 1.2.1 est à appliquer	<ul> <li>a) Force de freinage insuffisante sur une ou plusieurs roues Force de freinage nulle sur une ou plusieurs roues</li> <li>b) Force de freinage d'une roue inférieure à 70 % de la force maximale enregistrée sur l'autre roue d'un même essieu. Ou, en cas d'essai sur route, déport latéral excessif du véhicule Force de freinage d'une roue inférieure à 50 % de la force maximale enregistrée sur l'autre roue d'un même essieu dans le cas d'essieux directeurs</li> <li>c) Absence de progressivité de la force de freinage (tendance au blocage)</li> </ul>		X X	X X
1.3.2	Efficacité	Si le système de freinage de secours est distinct du système de freinage de service, la méthode indiquée au 1.2.2 est à appliquer	Force de freinage inférieure à 50 % de l'efficacité du frein de service prescrite au 1.2.2 par rapport à la masse maximale autorisée <sup>7</sup> Si moins de 50 % des valeurs de force de freinage ci-dessus sont obtenus		X	X
1.4	Fonctionnement et efficacité o	lu système de freinage de stationnen	nent			
1.4.1	Fonctionnement	Actionner le frein lors d'un essai statique au freinomètre	Frein hors fonction d'un côté ou, en cas d'essai sur route, déport latéral excessif du véhicule  Si moins de 50 % des valeurs de force de freinage prescrites au 1.4.2 par rapport à la masse du véhicule lors de l'essai sont obtenus		X	X

Par exemple, 2,5 m/s $^2$  pour les véhicules des catégories  $N_1$ ,  $N_2$  et  $N_3$  immatriculés pour la première fois après le  $1^{\rm er}$  janvier 2012.

	Point	Mode de contrôle	trôle Motif de refus		Évaluation des défauts		
				Mineur	Majeur	Dangereux	
1.4.2	Efficacité	Contrôle statique à l'aide d'un freinomètre ou lors d'un essai sur route au moyen d'un décéléromètre indicateur ou enregistreur, ou d'un essai avec le véhicule placé sur une pente dont la déclivité est connue	S'il est impossible, pour tout véhicule, d'obtenir un taux de freinage d'au moins 16 % par rapport à la masse maximale autorisée ou, pour un véhicule à moteur, 12 % par rapport à la masse maximale combinée autorisée, le chiffre le plus élevé étant retenu  Si moins de 50 % des valeurs de force de freinage ci-dessus sont obtenus		X	X	
1.5	.5 Fonctionnement Contrôle visuel et, si possible, contrôle du fonctionnement du système		a) Absence de progressivité (ne s'applique pas au frein d'échappement)		X		
		du système	b) Système hors fonction		X		
1.6	Système de freinage antiblocage (ABS)  Contrôle visuel et contrôle du dispositif d'alarme et/or contrôle via l'interface électronique du véhicule	Contrôle visuel et contrôle	a) Défaut de fonctionnement du dispositif d'alarme		X		
		contrôle via l'interface	b) Le dispositif d'alarme indique un défaut du système		X		
			c) Capteurs de vitesse de roues manquants ou endommagés		X		
			d) Câblage endommagé		X		
			e) Autres composants manquants ou endommagés		X		
			f) Le système indique un défaut via l'interface électronique du véhicule		X		
1.7	Système de frein à commande		a) Défaut de fonctionnement du dispositif d'alarme		X		
	électronique (EBS)	du dispositif d'alarme et/ou contrôle via l'interface	b) Le dispositif d'alarme indique un défaut du système		X		
		4	c) Le système indique un défaut via l'interface électronique du véhicule		X		
1.8	Liquide de frein	Contrôle visuel	Liquide de frein contaminé ou décomposé		X		
			Risque imminent de défaillance			X	
2.	Direction						
2.1	État mécanique						
2.1.1	État du mécanisme de direction	Le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur et les roues du véhicule	a) Point dur dans le mécanisme     b) Axe de secteur tordu ou cannelures usées     Bon fonctionnement compromis		X X	X	

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluatio		tion des défauts	
					Mineur	Majeur	Dangereux	
		étant décollées du sol ou sur un plateau tournant, tourner le volant	c)	Usure excessive de l'axe de secteur  Bon fonctionnement compromis		X	X	
		de butée à butée. Contrôler visuellement le fonctionnement du mécanisme de direction	d)			X	X	
			e)	Fuite	X	v		
2.1.2	Fixation du boîtier	Le véhicule étant placé au-dessus	a)	Formation de gouttes  Boîtier de direction mal fixé		X		
2.1.2	de direction	d'une fosse ou sur un pont élévateur et les roues du véhicule		Fixations ayant un jeu dangereux ou déplacement visible par rapport au châssis/à la carrosserie			X	
	reposant sur le sol, tourner le volant de direction/guidon alternativement vers la droite et vers la gauche ou utiliser un détecteur de jeu du volant spécialement adapté. Contrôle visuel de la fixation du boîtier de direction au châssis	b)	Trous de fixation dans le châssis ovalisés Fixations sérieusement défectueuses		X	X		
		c)	Boulons de fixation manquants ou fracturés		X			
		spécialement adapté. Contrôle	1\	Fixations sérieusement défectueuses		37	X	
		d)	Boîtier de direction fissuré Rigidité ou ancrage du boîtier défectueux		X	X		
2.1.3	État de la timonerie de direction	Le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont	a)	Jeu entre des organes qui devraient être fixes		X	v	
		élévateur et les roues du véhicule reposant sur le sol,	b)	Jeu excessif ou risque de désaccouplement Usure excessive des articulations		X	X	
		faire tourner le volant alternativement vers la droite et	c)	Risque sérieux de désaccouplement Fissures ou déformation d'un composant		X	X	
		vers la gauche ou utiliser un détecteur de jeu du volant		Mauvais fonctionnement de la direction		<b>X</b>	X	
		spécialement adapté.	d)	Éléments de blocage des fixations manquants		X		
		Contrôler visuellement les organes de la timonerie afin de détecter toute trace d'usure	e)	Composant faussé (par exemple, barre d'accouplement ou barre de direction)		X		
		ou toute fissure et en vérifier	f)	Modification incorrecte <sup>3</sup>		X		
		la sécurité		Mauvais fonctionnement de la direction			X	
					X			
				Cache-poussière manquant ou très endommagé		X		

Point		Mode de contrôle		Motif de refus		Évaluation des défauts		
					Mineur	Majeur	Dangereux	
2.1.4	Fonctionnement de la timonerie de direction	Le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur et les roues du véhicule reposant sur le sol, faire tourner le volant alternativement vers la droite et vers la gauche ou utiliser un détecteur de jeu du volant spécialement adapté. Contrôler visuellement les organes de la timonerie afin de détecter toute trace d'usure ou toute fissure et en vérifier la sécurité	a) b)	Frottement d'une partie mobile de la timonerie contre une partie fixe du châssis Butées de direction hors fonction ou manquantes		X		
2.1.5	Servodirection	Examiner le système pour s'assurer qu'il ne fuit pas et vérifier le niveau dans le réservoir de liquide hydraulique (s'il est visible). Les roues du véhicule reposant sur le sol et moteur en marche, contrôler que le système de servodirection fonctionne	<ul><li>b)</li><li>c)</li><li>d)</li><li>e)</li></ul>	Fuite de liquide ou fonctions compromises Niveau de liquide insuffisant (situé sous le repère MINI) Réservoir de contenance insuffisante Mécanisme hors fonction Mauvais fonctionnement de la direction Mécanisme fissuré ou dangereux Mauvais fonctionnement de la direction Composant faussé ou frottant contre une autre pièce Mauvais fonctionnement de la direction	X	X X X X	X X X	
			f) g)	Modification incorrecte <sup>3</sup> Mauvais fonctionnement de la direction  Câbles/flexibles endommagés ou très corrodés  Mauvais fonctionnement de la direction		X	X X	
2.2	Volant et colonne de direction	ı, ou guidon					•	
2.2.1	État du volant de direction ou du guidon	Le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur et les roues du véhicule reposant sur le sol, alternativement pousser et tirer le volant de direction dans l'axe de la colonne et pousser le volant ou guidon	<ul><li>a)</li><li>b)</li><li>c)</li></ul>	Jeu entre le volant de direction et la colonne de direction Risque grave de déboîtement Moyeu du volant dépourvu de dispositif d'arrêt Risque grave de déboîtement Fissures ou fixation défectueuse du moyeu, du cercle ou des branches du volant		X X X	X X	

	Point	Mode de contrôle	Motif de refus	Éva	défauts	
				Mineur	Majeur	Dangereux
		perpendiculairement à la colonne ou à l'axe de fourche. Contrôler visuellement le jeu et l'état des accouplements flexibles ou universels	Risque grave de déboîtement			X
2.2.2	Colonne de direction, fourche et tés de fourche, et amortisseur de direction	Le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur et les roues du véhicule reposant sur le sol, alternativement pousser et tirer le volant de direction dans l'axe de la colonne et pousser le volant ou guidon dans différentes directions perpendiculairement à la colonne ou à l'axe de fourche. Contrôler visuellement le jeu et l'état des accouplements flexibles ou joints universels	<ul> <li>a) Jeu excessif du centre du volant vers le haut ou vers le bas</li> <li>b) Jeu radial excessif du haut de la colonne par rapport à l'axe de la colonne</li> <li>c) Accouplements flexibles défectueux</li> <li>d) Fixation défectueuse Risque grave de déboîtement</li> <li>e) Modification incorrecte<sup>3</sup></li> </ul>		X X X X	X X
2.3	Jeu de direction	Le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur, les roues du véhicule reposant sur le sol, le moteur tournant pour les véhicules équipés d'une servodirection et les roues étant droites, tourner légèrement le volant de direction alternativement vers la droite et vers la gauche aussi loin que possible sans faire bouger les roues. Contrôle visuel du jeu	Jeu excessif à la direction (par exemple, si le mouvement d'un point de la jante du volant excède un cinquième du diamètre du volant de direction ou n'est pas conforme aux prescriptions) <sup>1</sup> Sécurité de la direction compromise		X	X
2.4	Parallélisme (X) <sup>2</sup>	Vérifier le parallélisme des roues directrices avec l'appareillage approprié	Parallélisme non conforme aux données fournies par le constructeur ou aux prescriptions   Conduite en ligne droite et stabilité directionnelle compromises	X	X	
2.5	Sellette de l'essieu directeur de la remorque	Contrôle visuel ou au moyen d'un détecteur de jeu du volant spécialement adapté	a) Composant légèrement endommagé     Composant très endommagé ou fissuré		X	X

	Point	Mode de contrôle	e contrôle Motif de refus		Évaluation des défauts		
				Mineur	Majeur	Dangereux	
			<ul> <li>b) Jeu excessif</li> <li>Conduite en ligne droite et stabilité directionnelle compromises</li> </ul>		X	X	
			c) Fixation défectueuse Fixation gravement défectueuse		X	X	
2.6	et de la finse en marche du moteur, et/ou contrôle via l'interface électronique du véhicule	a) Le témoin de défaut de fonctionnement de l'EPS signale une défaillance quelconque du système       b) Non sobérance entre l'angle du volent et l'angle des rous.		X			
		<ul> <li>b) Non-cohérence entre l'angle du volant et l'angle des roue</li> <li>Mauvais fonctionnement de la direction</li> <li>c) L'assistance ne fonctionne pas</li> </ul>	5	X	X		
		d) Le système indique un défaut via l'interface électroniqu du véhicule	>	X			
3.	Visibilité						
3.1	Champ de vision	Contrôle visuel depuis le siège du conducteur	Obstruction physiques du champ de vision du conducteur vers l'avant ou vers les côtés (en-dehors de la zone dégagée par les essuie-glaces)	X			
			Vision du conducteur réduite dans la zone dégagée par les essuie-glaces, ou miroirs rétroviseurs extérieurs non visibles		X		
3.2	État des vitrages	Contrôle visuel	Verre ou panneau transparent (si autorisé) fissuré ou ayant changé de couleur (en dehors de la zone dégagée par les essuie-glaces)	X			
			Vision du conducteur réduite dans la zone dégagée par les essuie-glaces, ou miroirs rétroviseurs extérieurs non visibles		X		
			<ul> <li>b) Verre ou panneau transparent (notamment film réfléchissant ou teinté) ne satisfaisant pas aux prescriptions des règlements<sup>1</sup> (en-dehors de la zone dégagée par les essuie-glaces)</li> </ul>	X			
			Vision du conducteur réduite dans la zone dégagée par les essuie-glaces, ou miroirs rétroviseurs extérieurs non visibles		X		

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des défauts		
					Mineur	Majeur	Dangereux
			c)	Verre ou panneau transparent dans un état inacceptable		X	
				Visibilité fortement réduite dans la zone dégagée par les essuie-glaces			X
3.3	Rétroviseurs et autres dispositifs	Contrôle visuel	a)	Rétroviseur ou dispositif manquant ou installé de façon non conforme aux prescriptions $^{I}$ (au moins deux dispositifs rétroviseurs sont présents)		X	
				Moins de deux dispositifs rétroviseurs sont présents		X	
			b)	Rétroviseur ou dispositif légèrement endommagé ou desserré	X		
				Rétroviseur ou dispositif hors fonction, fortement endommagé, desserré ou mal fixé		X	
			c)	Champ de vision prescrit non couvert		X	
3.4	Essuie-glace	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a)	Essuie-glace hors fonction ou manquant ou non conforme aux prescriptions <sup>1</sup>		X	
			b)	Balai défectueux	X		
				Balai manquant ou visiblement défectueux		X	
3.5	Lave-glace	Contrôle visuel et essai de fonctionnement		onctionnement défectueux (manque de liquide de ve-glace mais pompe fonctionnant, ou gicleur mal réglé)	X		
			La	ive-glace hors fonction		X	
3.6	Système de désembuage (X) <sup>2</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	Sy	stème hors fonction ou visiblement défectueux	X		
4.	Feux, dispositifs réfléchissant	ts et équipement électrique			•	•	•
4.1	Projecteurs						
4.1.1	État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a)	Feu/source lumineuse défectueux ou manquant (feux/sources lumineuses multiples ; dans le cas des DEL, jusqu'à 1/3 hors fonction)	X		
				Feu/source lumineuse simple ; dans le cas des DEL, visibilité sérieusement compromise		X	
			b)	Système de projection (réflecteur et glace) légèrement défectueux	X		

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Éva	Évaluation des défauts		
					Mineur	Majeur	Dangereux	
				Système de projection (réflecteur et glace) sérieusement défectueux ou manquant		X		
			c)	Feu mal fixé		X		
4.1.2	Réglage	Contrôler le réglage horizontal de chaque projecteur sur	a)	Réglage d'un projecteur non conforme aux limites fixées dans les prescriptions $^{I}$		X		
	a	le faisceau de croisement au moyen d'un régloscope et/ou via l'interface électronique du véhicule	b)	Le système indique un défaut via l'interface électronique du véhicule		X		
4.1.3	Allumage	Contrôle visuel et essai de fonctionnement et/ou	a)	Schéma d'allumage non conforme aux prescriptions l' (nombre de projecteurs allumés simultanément)	X			
	via l'interface électronique du véhicule		Valeur maximale autorisée de l'intensité lumineuse vers l'avant dépassée		X			
			b)	Fonctionnement défectueux de la commande		X		
			c)	Le système indique un défaut via l'interface électronique du véhicule		X		
4.1.4	Vérification de la conformité aux prescriptions <sup>1</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a)	Feu, couleur émise, emplacement, intensité ou marquage non conformes aux prescriptions $^{\it l}$		X		
			b)	Présence sur la glace ou la source lumineuse de produits réduisant manifestement l'intensité lumineuse ou modifiant la couleur émise		X		
			c)	Incompatibilité de la source lumineuse et du feu		X		
4.1.5	Dispositifs de réglage en site	Contrôle visuel et essai	a)	Dispositif hors fonction		X		
	(s'ils sont obligatoires)	de fonctionnement si possible et/ou via l'interface électronique du véhicule	b)	La commande manuelle ne peut pas être actionnée depuis la place du conducteur		X		
		du venicule	c)	Le système indique un défaut via l'interface électronique du véhicule		X		
4.1.6	Dispositifs de nettoyage des	Contrôle visuel et essai	Dis	spositif hors fonction	X			
	feux (s'ils sont obligatoires)	de fonctionnement si possible		ns le cas des systèmes à lampe à décharge		X		
4.2	Feux de position avant et arriè	re et latéraux et feux d'encombremen	nt			1		
4.2.1	État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai	a)	Source lumineuse défectueuse		X		
	de	de fonctionnement	b)	Glace défectueuse		X		

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des défauts		
					Mineur	Majeur	Dangereux
			c)	Feu mal fixé	X		
				Risque sérieux de perte du feu		X	
4.2.2	Allumage	Contrôle visuel et essai	a)	Schéma d'allumage non conforme aux prescriptions $^{\it l}$		X	
		de fonctionnement		Les feux de position arrière et latéraux peuvent être éteints alors que les projecteurs sont allumés		X	
			b)	Fonctionnement défectueux de la commande		X	
4.2.3	Vérification de la conformité aux prescriptions <sup>I</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a)	Feu, couleur émise, emplacement, intensité ou marquage non conformes aux prescriptions $^{\cal I}$	X		
				Émission de lumière rouge vers l'avant ou de lumière blanche vers l'arrière ; intensité lumineuse fortement réduite		X	
			b)	Présence sur la glace ou la source lumineuse de produits réduisant l'intensité lumineuse ou modifiant la couleur émise	X		
				Émission de lumière rouge vers l'avant ou de lumière blanche vers l'arrière ; intensité lumineuse fortement réduite		X	
4.3	Feux-stop						
4.3.1	État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a)	Source lumineuse défectueuse (sources lumineuses multiples ; dans le cas des DEL, jusqu'à 1/3 hors fonction)	X		
				Source lumineuse simple ; dans le cas des DEL, moins de 2/3 en fonction		X	
				Toutes les sources lumineuses hors fonction			X
			b)	Glace légèrement défectueuse (sans effet sur la lumière émise)	X		
				Glace fortement défectueuse (avec effet sur la lumière émise)		X	
			c)	Feu mal fixé	X		
				Risque sérieux de perte du feu		X	

Point Mode de		Mode de contrôle	Motif de refus	Évai	Évaluation des défauts		
				Mineur	Majeur	Dangereux	
4.3.2	Allumage	Contrôle visuel et essai de fonctionnement et/ou via l'interface électronique du véhicule	a) Schéma d'allumage non conforme aux prescriptions      Allumage retardé     Aucun allumage	X	X	X	
			b) Fonctionnement défectueux de la commande		X	A	
			c) Le système indique un défaut via l'interface électronique du véhicule		X		
			d) La fonction feux de freinage d'urgence n'est pas activée ou ne fonctionne pas correctement		X		
4.3.3	Vérification de la conformité aux prescriptions <sup>1</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	Feu, couleur émise, emplacement, intensité ou marquage non conformes aux prescriptions $^{\it l}$	X			
			Émission de lumière blanche vers l'arrière ; intensité lumineuse fortement réduite		X		
4.4	Feux indicateurs de direction e	t feux de détresse					
4.4.1	État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a) Source lumineuse défectueuse ; (sources lumineuses multiples ; dans le cas des DEL, jusqu'à 1/3 hors fonction)	X			
			Source lumineuse simple ; dans le cas des DEL, moins de 2/3 en fonction		X		
			b) Glace légèrement défectueuse (sans effet sur la lumière émise)	X			
			Glace fortement défectueuse (avec effet sur la lumière émise)		X		
			c) Feu mal fixé	X			
			Risque sérieux de perte du feu		X		
4.4.2	Allumage	Contrôle visuel et essai	Schéma d'allumage non conforme aux prescriptions <sup>1</sup>	X			
		de fonctionnement	Aucun allumage		X		
4.4.3	Vérification de la conformité <sup>1</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	Feu, couleur émise, emplacement, intensité ou marquage non conformes aux prescriptions <sup>1</sup>		X		
4.4.4	Fréquence de clignotement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	Fréquence de clignotement non conforme aux prescriptions (fréquence s'écartant de plus de 25 % de la valeur prescrite)	X			

	Point	Mode de contrôle	Motif de refus	Évaluation des défauts			
				Mineur	Majeur	Dangereux	
4.5	Feux de brouillard avant et arr	ière					
4.5.1	État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a) Source lumineuse défectueuse ; (sources lumineuses multiples ; dans le cas des DEL, jusqu'à 1/3 hors fonction)	X			
			Source lumineuse simple ; dans le cas des DEL, moins de 2/3 en fonction		X		
			b) Glace légèrement défectueuse (sans effet sur la lumière émise)	X			
			Glace fortement défectueuse (avec effet sur la lumière émise)		X		
			c) Feu mal fixé	X			
			Risque sérieux de perte du feu ou d'éblouissement des véhicules venant en sens opposé		X		
4.5.2	Réglage (X) <sup>2</sup>	e (X) <sup>2</sup> Essai de fonctionnement et au moyen d'un régloscope	Mauvais réglage horizontal du feu de brouillard avant lorsque le faisceau comporte une ligne de coupure (ligne de coupure trop basse)	X			
			Ligne de coupure située au-dessus de celle des feux de croisement		X		
4.5.3	Allumage	Contrôle visuel et essai	Schéma d'allumage non conforme aux prescriptions l	X			
		de fonctionnement	Aucun allumage		X		
4.5.4	Vérification de la conformité aux prescriptions <sup>1</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a) Feu, couleur émise, emplacement, intensité ou marquage non conformes aux prescriptions <sup>1</sup>		X		
			b) Fonctionnement du système non conforme aux prescriptions <sup>1</sup>		X		
4.6	Feux de marche arrière						
4.6.1	État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai	a) Source lumineuse défectueuse	X			
		de fonctionnement	b) Glace défectueuse	X			
			c) Feu mal fixé	X			
			Risque sérieux de perte du feu		X		
4.6.2	Vérification de la conformité <sup>1</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a) Feu, couleur émise, emplacement, intensité ou marquage non conformes aux prescriptions <sup>1</sup>		X		
			b) Fonctionnement du système non conforme aux prescriptions <sup>1</sup>		X		

	Point	Mode de contrôle	Motif de refus	Évaluation des défauts			
				Mineur	Majeur	Dangereux	
4.6.3	Allumage	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a) Schéma d'allumage non conforme aux prescriptions <sup>1</sup>	X			
		de fonctionnement	Les feux de marche arrière peuvent être allumés alors que la marche arrière n'est pas engagée		X		
4.7	Feu d'éclairage de la plaque d'	immatriculation arrière					
4.7.1	État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a) Feu projetant de la lumière directement ou de la lumière blanche vers l'arrière	X			
			b) Source lumineuse défectueuse (sources lumineuses multiples)	X			
			Source lumineuse défectueuse (source lumineuse multiple)		X		
			c) Feu mal fixé	X			
			Risque sérieux de perte du feu		X		
4.7.2	Vérification de la conformité aux prescriptions <sup>1</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	Fonctionnement du système non conforme aux prescriptions <sup>1</sup>	X			
4.8	Dispositifs rétroréfléchissants,	marquages à grande visibilité (rétr	oréfléchissants) et plaques de signalisation arrière				
4.8.1	État	Contrôle visuel	a) Dispositif rétroréfléchissant défectueux ou endommagé	X			
			Caractéristiques rétroréfléchissantes compromises		X		
			b) Dispositif rétroréfléchissant mal fixé	X			
			Risque sérieux de perte du dispositif		X		
4.8.2	Vérification de la conformité aux prescriptions <sup>1</sup>	Contrôle visuel	Dispositif, couleur réfléchie ou emplacement non conformes aux prescriptions $^{I}$	X			
			Dispositif manquant ou réfléchissant une lumière rouge vers l'avant ou une lumière blanche vers l'arrière		X		
4.9	Témoins obligatoires pour le s	ystème d'éclairage					
4.9.1	État et fonctionnement	Contrôle visuel et essai	Témoin ne fonctionnant pas	X			
		de fonctionnement Te	Témoin de feux de route ou de feux de brouillard arrière ne fonctionnant pas		X		
4.9.2	Vérification de la conformité <sup>1</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	Témoin non conforme aux prescriptions <sup>1</sup>	X			

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des défauts		
					Mineur	Majeur	Dangereux
4.10	Liaisons électriques	Contrôle visuel : si possible	a)	Composants fixes non solidement fixés	X		
	entre le véhicule tracteur et la remorque ou	contrôle de la continuité électrique de la liaison		Prise de raccordement mal fixée		X	
	la semi-remorque		b)	Isolation endommagée ou en mauvais état	X		
				Risque de court-circuit		X	
			c)	Mauvais fonctionnement des connexions électriques de la remorque ou du véhicule tracteur		X	
				Feux-stop de la remorque ne fonctionnant pas			X
4.11	Câblage électrique	Contrôle visuel, le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou	a)	Câblage non fixé ou mal fixé	X		
		sur un pont élévateur, y compris à l'intérieur du compartiment		Équipements mal fixés, frottant contre des arêtes vives, connecteurs risquant de se déboîter		X	
	moteur s'il y a lieu			Câblage risquant de toucher des parties chaudes, des pièces en rotation ou reliées à la masse, connecteurs déconnectés (systèmes de freinage ou de direction)			X
			b)	Câblage légèrement endommagé	X		
				Câblage fortement endommagé		X	
				Câblage très gravement endommagé (systèmes de freinage ou de direction)			X
			c)	Isolation endommagée ou en mauvais état	X		
				Risque de court-circuit		X	
				Risque imminent d'incendie, formation d'étincelles			X
4.12	Feux facultatifs et dispositifs rétroréfléchissants (X) <sup>2</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a)	Feu/dispositif rétroréfléchissant monté non conformément aux prescriptions <sup>I</sup>	X		
				Émission/réflexion de lumière rouge vers l'avant ou de lumière blanche vers l'arrière		X	
			b)	Conditions de fonctionnement d'un feu non conformes aux prescriptions $^{I}$	X		
				Nombre de projecteurs allumés simultanément dépassant l'intensité lumineuse maximale autorisée ; émission de lumière rouge vers l'avant ou de lumière blanche vers l'arrière		X	

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des		défauts	
					Mineur	Majeur	Dangereux	
			c)	Feu/dispositif rétroréfléchissant non solidement fixé	X			
				Risque sérieux de perte du dispositif		X		
4.13	Accumulateur(s)	Contrôle visuel	a)	Fixation insuffisante	X			
				Fixation insuffisante ; risque de court-circuit		X		
			b)	Fuites	X			
				Épanchement de matières dangereuses		X		
			c)	Coupe-circuit défectueux (s'il est prescrit)		X		
			d)	Fusibles défectueux (s'ils sont prescrits)		X		
			e)	Système de ventilation incorrect (s'il est prescrit)		X		
5.	Essieux, roues, pneumatiques	s et suspension					•	
5.1	Essieux							
5.1.1	Essieux	Contrôle visuel, le véhicule étant	a)	Essieu fissuré ou déformé			X	
	placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur. L'emploi de détecteurs de jeu aux roues est admis et il est recommandé pour		b)	Essieu mal fixé au véhicule		X		
			Stabilité compromise ; fonctionnement défectueux : mouvements excessifs par rapport aux ancrages			X		
		les véhicules ayant un PTC supérieur à 3,5 t	c)	Modification incorrecte <sup>3</sup>		X		
		superieur a 5,5 t		Stabilité compromise ; fonctionnement défectueux : garde insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ou au sol			X	
5.1.2	Fusées	Contrôle visuel, le véhicule étant	a)	Fusée fissurée			X	
		placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur. L'emploi	b)	Usure excessive du pivot de fusée et/ou des bagues		X		
		de détecteurs de jeu aux roues est admis et il est recommandé pour		Risque de déboîtement ; stabilité directionnelle compromise			X	
		les véhicules ayant un PTC supérieur à 3,5 t. Appliquer une	c)	Jeu excessif entre la fusée et l'essieu		X		
		force latérale ou verticale sur chaque roue et noter le jeu entre		Risque de déboîtement ; stabilité directionnelle compromise			X	
		l'essieu et la fusée	d)	Fusée ayant du jeu dans l'essieu		X		
				Risque de déboîtement ; stabilité directionnelle compromise			X	

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des défauts		
					Mineur	Majeur	Dangereux
5.1.3	Roulements de roue	Contrôle visuel, le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur. L'emploi de détecteurs de jeu aux roues est admis et il est recommandé pour les véhicules ayant un PTC supérieur à 3,5 t. Faire basculer la roue ou appliquer une force latérale à chaque roue et noter le jeu de la roue de bas en haut par rapport à la fusée	a) b)	Jeu excessif d'un roulement de roue Stabilité directionnelle compromise ; risque de destruction Roulement de roue trop serré ou grippé Risque d'échauffement et de destruction		X	x
5.2	Roues et pneumatiques						
5.2.1	Moyeux de roue	Contrôle visuel	a)	Écrou ou goujon de roue manquant ou desserré Fixations manquantes ou desserrées au point de menacer gravement la sécurité de la circulation		X	X
			b)	Moyeu usé ou endommagé Moyeu usé ou endommagé au point de compromettre la fixation correcte des roues		X	X
5.2.2	Roues  Contrôle visuel des deux côtés de chaque roue, le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur	a) b)	Fixation incorrecte des frettes de jante Risque de détachement		X	X X	
			c) d)	Fixation correcte de la roue au moyeu compromise ; fixation correcte du pneumatique compromise  Dimensions ou type de roue ou caractéristiques		X	X
				de compatibilité non conformes aux prescriptions <sup>1</sup> et présentant des risques pour la sécurité routière			
5.2.3	Pneumatiques	Contrôle visuel de la totalité du pneumatique, soit en faisant tourner la roue décollée du sol, le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur, soit en faisant alternativement avancer et reculer le véhicule au-dessus d'une fosse	a) b)	Dimensions, capacité de charge, marque d'homologation ou indice de vitesse non conformes aux prescriptions et présentant des risques pour la sécurité routière  Capacité de charge ou catégorie de vitesse insuffisante pour l'utilisation réelle ou contact du pneumatique avec des parties fixes du véhicule, présentant des risques pour la sécurité routière  Pneumatiques de dimensions différentes montés sur le même essieu ou sur des roues jumelées		X	X

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des défau		défauts
					Mineur	Majeur	Dangereux
			c)	Pneumatiques de structure différente (radiale ou diagonale) montés sur le même essaie		X	
			d)	Pneumatique sérieusement endommagé ou entaillé		X	
				Nappes d'armature visibles			X
			e)	Témoin d'usure visible		X	
				Profondeur des sculptures non conforme aux prescriptions $^l$			X
			f)	Frottement d'un pneumatique contre d'autres organes (jupes antiprojections souples)	X		
				Frottement d'un pneumatique contre d'autres organes (sans risque pour la sécurité routière)		X	
			g)	Pneumatiques retaillés non conformes aux prescriptions $^{\cal I}$		X	
				Couche de protection des nappes entaillée			X
			h)	Mauvais fonctionnement du système de surveillance de la pression des pneumatiques ; pneumatique manifestement sous-gonflé	X		
				Système de surveillance de la pression des pneumatiques manifestement hors fonction		X	
5.3	Suspension					•	•
5.3.1	Ressorts et barre stabilisatrice	Contrôle visuel, le véhicule étant	a)	Ressorts mal fixés au châssis ou à l'essieu		X	
		placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur.		Mouvement relatif visible ; fixations très lâches			X
		L'emploi de détecteurs de jeu	b)	Élément de ressort endommagé ou fracturé		X	
		aux roues est admis et il est recommandé pour les véhicules ayant un PTC supérieur à 3,5 t		Ressort principal/lame maîtresse ou lames secondaires en très mauvais état			X
		ayanvan i i o saperioar a e,e t	c)	Ressort manquant		X	
				Ressort principal/lame maîtresse ou lames secondaires en très mauvais état			X
			d)	Modification incorrecte <sup>3</sup>		X	
				Garde insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; mauvais fonctionnement du ressort			X

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Éva	Évaluation des défauts		
					Mineur	Majeur	Dangereux	
5.3.2	Amortisseurs	Contrôle visuel, le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur, ou au moyen d'un équipement spécial s'il existe	a) b)	Amortisseurs mal fixés au châssis ou à l'essieu  Fixations de l'amortisseur desserrées  Amortisseur endommagé présentant des signes de fuite ou de défectuosités grave	X	X X		
5.3.2.1	Essai d'efficacité de l'amortissement (X) <sup>2</sup>	Utilisation d'appareils spéciaux et comparaison des écarts entre le côté gauche et le côté droit	a) b)	Écart important entre le côté gauche et le côté droit Valeurs minimales spécifiées non atteintes		X X		
5.3.3	Tubes de poussée, tirants, triangles et bras de suspension	Contrôle visuel, le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur. L'emploi de détecteurs de jeu aux roues est admis et il est recommandé pour les véhicules ayant un PTC supérieur à 3,5 t	<ul><li>a)</li><li>b)</li><li>c)</li></ul>	Composants mal fixés au châssis ou à l'essieu Risque de détachement ; stabilité directionnelle compromise Composant endommagé ou excessivement corrodé Résistance du composant affaiblie ou composant fracturé Modification incorrecte <sup>3</sup>		X X X	x x	
5.3.4	Articulations de suspension	Contrôle visuel, le véhicule étant placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur. L'emploi de détecteurs de jeu aux roues est admis et il est recommandé pour les véhicules ayant un PTC supérieur à 3,5 t	a) b)	Garde insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; fonctionnement défectueux  Jeu excessif du pivot de fusée et/ou des bagues ou des articulations de suspension  Risque de desserrage ; stabilité directionnelle compromise  Cache-poussière très abîmés  Cache-poussière manquants ou déchirés	X	X	X	
5.3.5	Suspension pneumatique	Contrôle visuel	a) b)	Système hors fonction  Composant endommagé, modifié ou détérioré au point de compromettre le fonctionnement du système  Fonctionnement du système sérieusement compromis		X	X X	

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des d		défauts
					Mineur	Majeur	Dangereux
6.	Châssis et pièces fixées au ch	âssis			•		
6.1	Châssis, ossature et pièces de f	ixation					
6.1.1	État général	placé au-dessus d'une fosse	a)	Fissures ou déformation légère d'un longeron ou d'une traverse		X	
		ou sur un pont élévateur		Fracture ou déformation sérieuse d'un longeron ou d'une traverse			X
			b)	Plaques de renfort ou pièces d'attache mal fixées		X	
				Nombreuses pièces d'attache mal fixées ; résistance insuffisante des pièces			X
			c)	Corrosion excessive affectant la rigidité du montage		X	
				Résistance insuffisante des pièces			X
6.1.2	Tubulures d'échappement et silencieux  Contrôle visuel, le véhicule ét placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur		a)	Fixation défectueuse ou fuite du système d'échappement		X	
			b)	Entrée de gaz d'échappement dans la cabine ou l'habitacle du véhicule		X	
				Danger pour la santé des occupants			X
6.1.3	de carburant (y compris le réservoir et les conduites de carburant du système placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur, utilisation de détecteurs de fuite		a)	Réservoir ou conduites mal fixés ; avec risque d'incendie particulier			X
		ou sur un pont élévateur, utilisation de détecteurs de fuite dans le cas des systèmes	b)	Fuite de carburant, ou absence ou défaut d'étanchéité du bouchon de réservoir		X	
	de chaurrage)	à GPL/GNC/GNL		Risque d'incendie ; perte excessive de matières dangereuses			X
			c)	Conduites frottant contre un autre composant	X		
				Conduites endommagées		X	
			d)	Mauvais fonctionnement du robinet d'arrêt de carburant (s'il est prescrit)		X	
			e)	Risque d'incendie résultant d'une des causes suivantes :			X
				<ul> <li>Fuite de carburant</li> <li>Mauvaise protection du réservoir de carburant ou du système d'échappement</li> <li>État du compartiment moteur</li> </ul>			
			f)	Système à GPL/GNC/GNL ou à hydrogène non conforme aux prescriptions <sup>1</sup> ; toute partie d'un tel système étant défectueuse			X

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des défauts		
		•			Mineur	Majeur	Dangereux
6.1.4	Pare-chocs, protection latérale et dispositifs	Contrôle visuel	a)	Fixation défectueuse ou détérioration risquant de causer des blessures en cas de contact		X	
	antiencastrement arrière			Pièces risquant de se détacher ; fonction sérieusement compromise			X
			b)	Dispositif manifestement non conforme aux prescriptions $^{l}$		X	
6.1.5	11	Contrôle visuel	a)	Support en mauvais état	X		
	de secours (le cas échéant)		b)	Support fracturé ou mal fixé		X	
			c)	Mauvaise fixation de la roue de secours sur le support		X	
				Risque sérieux de chute de la roue			X
6.1.6	Mécanismes d'attelage et de remorquage	Contrôle visuel de l'usure et du fonctionnement correct,	a)	Composant endommagé, défectueux ou fissuré (hors utilisation)		X	
		en portant une attention particulière à tout dispositif de sécurité monté et/ou utilisation d'un appareil de mesure		Composant endommagé, défectueux ou fissuré (en utilisation)			X
			b)	Usure excessive d'un composant		X	
				Composant au-delà de la limite d'usure			X
			c)	Attelage défectueux		X	
				Toute pièce d'attelage mal fixée risquant sérieusement de se détacher			X
			d)	Tout dispositif de sécurité manquant ou ne fonctionnant pas correctement		X	
			e)	Témoin d'attelage ne fonctionnant pas		X	
			f)	Masquage de la plaque d'immatriculation ou d'un feu (hors utilisation de l'attelage)	X		
				Plaque d'immatriculation non lisible (hors utilisation de l'attelage)		X	
			g)	Modification incorrecte <sup>3</sup> (pièces secondaires)		X	
				Modification incorrecte <sup>3</sup> (pièces primaires)			X
			h)	Attelage trop faible		X	

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Éva	léfauts	
					Mineur	Majeur	Dangereux
6.1.7	Transmission	Contrôle visuel	a)	Boulons desserrés ou manquants  Boulons desserrés ou manquants au point de menacer		X	X
			b)	gravement la sécurité de la circulation  Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission		X	
			c)	Risque sérieux de désaccouplement ou de rupture Usure excessive des joints universels ou chaînes et courroies de transmission		X	X
			4)	Risque sérieux de désaccouplement ou de rupture  Joints flexibles détériorés		X	X
			u)	Risque sérieux de désaccouplement ou de rupture		Λ	X
			e) f)	Arbre de transmission endommagé ou faussé  Cage de roulement fracturée ou non solidement fixée		X X	
			g)	Risque sérieux de désaccouplement ou de rupture Cache-poussière très abîmé	X		X
				Cache-poussière manquant ou déchiré	A	X	
			+ ´	Modification non autorisée de la transmission		X	
6.1.8	Fixations du moteur	Contrôle visuel, le véhicule n'étant pas nécessairement placé au-dessus d'une fosse ou sur	et i	cations détériorées, endommagées de façon grave manifeste		X	
		un pont élévateur	Fix	cations desserrées ou fracturées			X
6.1.9	Performances du moteur $(X)^2$	Contrôle visuel et/ou contrôle via l'interface électronique	a)	Modification du module de commande ayant des incidences sur la sécurité et/ou l'environnement		X	
		du vehicule	du véhicule b)	Modification du moteur ayant des incidences sur la sécurité et/ou l'environnement			X
6.2	Cabine du conducteur et carros	sserie					
6.2.1	État	Contrôle visuel	a)	Panneau ou composant mal fixé ou endommagé risquant de causer des lésions corporelles		X	
				Risque de détachement			X

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Éva	luation des a	léfauts
					Mineur	Majeur	Dangereux
			b)	Montant mal fixé		X	
				Résistance de la cabine affaiblie			X
			c)	Entrée de vapeurs moteur ou de gaz d'échappement dans la cabine		X	
				Danger pour la santé des occupants			X
			d)	Modification incorrecte <sup>3</sup>		X	
				Garde insuffisante par rapport aux parties du véhicule en rotation et en mouvement et au sol			X
6.2.2	Montage de la carrosserie	Contrôle visuel au-dessus	a)	Carrosserie ou cabine du conducteur mal fixée		X	
	ou cabine d'une fosse ou sur un pont élévateur	élévateur		Solidité de la structure affaiblie			X
			b)	Carrosserie/cabine manifestement mal positionnée sur le châssis		X	
			c)	Fixation de la carrosserie/de la cabine sur le châssis ou sur les traverses insuffisante ou manquante		X	
				Fixation de la carrosserie/de la cabine sur le châssis ou sur les traverses insuffisante au point de menacer gravement la sécurité de la circulation			X
			d)	Corrosion excessive aux points d'ancrage sur les caisses autoporteuses		X	
				Intégrité structurale compromise			X
6.2.3	Portières et serrures	Contrôle visuel	a)	Portière n'ouvrant ou ne fermant pas correctement		X	
	de portière		b)	Portière risquant de s'ouvrir accidentellement ou portière ne pouvant rester fermée (portes coulissantes)		X	
				Portière risquant de s'ouvrir accidentellement ou portière ne pouvant rester fermée (portes pivotantes)			X
			c)	Portière, charnière, serrure ou gâche endommagée	X		
				Portière, charnière, serrure ou gâche mal fixée ou endommagée		X	
6.2.4	Plancher	Contrôle visuel au-dessus d'une	Pla	ancher instable ou gravement endommagé		X	
		fosse ou sur un pont élévateur	Int	régrité structurale compromise			X

	Point	Mode de contrôle	Motif de refus	Évaluation des défauts		
				Mineur	Majeur	Dangereux
6.2.5	Siège du conducteur	Contrôle visuel	a) Siège ayant une structure défectueuse		X	
			Siège mal fixé			X
			b) Mécanisme de réglage défectueux		X	
			Mécanisme d'arrêt de l'assise ou du dossier ne fonctionnant pas			X
6.2.6	Autres sièges	Contrôle visuel	a) Sièges en mauvais état ou mal fixés (pièces secondaires)	X		
			Sièges en mauvais état ou mal fixés (pièces principales)		X	
			b) Montage des sièges non conforme aux prescriptions <sup>1</sup>	X		
			Nombre de sièges autorisé dépassé ; position des sièges non conforme à l'homologation		X	
6.2.7	Commandes de conduite	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	Toute commande nécessaire pour l'utilisation sûre du véhicule ne fonctionnant pas correctement		X	
			Sécurité d'utilisation du véhicule compromise			X
6.2.8	Marchepied de cabine	Contrôle visuel	a) Marchepied ou marche d'accès mal fixés	X		
			Intégrité structurale compromise		X	
			b) Marchepied ou marche d'accès dans un état risquant de causer des blessures aux utilisateurs		X	
6.2.9	Autres aménagements et équipements intérieurs	Contrôle visuel	a) Fixation défectueuse d'autres aménagements ou équipements		X	
	ou extérieurs		b) Autres aménagements ou équipements non conformes aux prescriptions <sup>1</sup>	X		
			Pièces installées risquant de causer des blessures ; utilisation sûre du véhicule compromise		X	
			c) Fuite d'équipements hydrauliques	X		
			Déperdition importante de matières dangereuses		X	
6.2.10	Passages de roue (ailes)	Contrôle visuel	a) Pièces manquantes, mal fixées ou gravement corrodées	X		
	et jupes antiprojections		Pièces risquant de causer des blessures, ou de se détacher		X	

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Éva	luation des d	léfauts
					Mineur	Majeur	Dangereux
			b)	Espace libre insuffisant entre les jupes antiprojections et la roue	X		
				Espace libre insuffisant entre le passage de roue et la roue		X	
			c)	Pièces non conformes aux prescriptions $^{\it l}$	X		
				Bande de roulement de la roue insuffisamment recouverte		X	
7.	Autres équipements						
7.1	Ceintures de sécurité et systèm	es de retenue					
7.1.1	Sécurité du montage	Contrôle visuel	a)	Point d'ancrage gravement détérioré		X	
	des ceintures de sécurité			Solidité de la fixation compromise			X
			b)	Mauvaise fixation de l'ancrage		X	
7.1.2	État des ceintures de sécurité	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a)	Ceinture de sécurité obligatoire manquante ou non installée		X	
			b)	Ceinture de sécurité endommagée	X		
				Toute entaille ou tout allongement de la sangle		X	
			c)	Ceinture de sécurité non conforme aux prescriptions $^{\it l}$		X	
			d)	Boucle de ceinture de sécurité endommagée ou ne fonctionnant pas correctement		X	
			e)	Rétracteur de ceinture de sécurité endommagé ou ne fonctionnant pas correctement		X	
7.1.3	Limiteur de charge	Contrôle visuel et/ou contrôle	a)	Limiteur de charge manquant ou non adapté au véhicule		X	
	des ceintures de sécurité	via l'interface électronique du véhicule	b)	Le système indique un défaut via l'interface électronique du véhicule		X	
7.1.4	Prétensionneurs de ceintures	Contrôle visuel et/ou contrôle	a)	Prétensionneur manquant ou non adapté au véhicule		X	
	de sécurité	via l'interface électronique du véhicule	b)	Le système indique un défaut via l'interface électronique du véhicule		X	

Point		Mode de contrôle	Motif de refus	Évaluation des défauts		
				Mineur	Majeur	Dangereux
7.1.5	Coussin gonflable	Contrôle visuel et/ou contrôle via l'interface électronique	a) Coussin gonflable manquant ou ne convenant pas pour le véhicule		X	
		du véhicule	b) Le système indique un défaut via l'interface électronique du véhicule		X	
			c) Coussin gonflable manifestement hors fonction		X	
7.1.6	Systèmes de retenue supplémentaires (SRS)	Contrôle visuel du témoin de défaut et/ou contrôle via	a) Le témoin de défaut du SRS indique un défaut quelconque du système		X	
		l'interface électronique du véhicule	b) Le système indique un défaut via l'interface électronique du véhicule		X	
7.2	Extincteur (X) <sup>2</sup>	Contrôle visuel	a) Manquant		X	
			b) Non conforme aux prescriptions <sup>1</sup>	X		
			S'il est prescrit (taxis, autobus, autocars, etc.)		X	
7.3	Serrures et dispositif antivol	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	a) Dispositif antivol n'empêchant pas de conduire le véhicule	X		
			b) Dispositif défectueux		X	
			Dispositif verrouillant ou bloquant intempestivement			X
7.4	Triangle de présignalisation	on Contrôle visuel	a) Manquant ou incomplet	X		
	(s'il est prescrit) $(X)^2$		b) Non conforme aux prescriptions <sup>1</sup>	X		
7.5	Trousse de premiers secours (si elle est prescrite) $(X)^2$	Contrôle visuel	Manquante, incomplète ou non conforme aux prescriptions <sup>1</sup>	X		
7.6	Cales de roues (si elles sont prescrites) $(X)^2$	Contrôle visuel	Manquantes ou en mauvais état, de stabilité ou de dimensions insuffisantes		X	
7.7	Avertisseur sonore	Contrôle visuel et essai	a) Avertisseur fonctionnant mal	X		
		de fonctionnement	Avertisseur ne fonctionnant pas du tout		X	
			b) Commande mal fixée	X		
			c) Non conforme aux prescriptions <sup>1</sup>	X		
			Son émis risquant d'être confondu avec celui des sirènes des véhicules officiels		X	

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus	Évaluation des défau		léfauts
					Mineur	Majeur	Dangereux
7.8	Compteur de vitesse		a)	Non installé conformément aux prescriptions <sup>1</sup>	X		
		de fonctionnement pendant l'essai sur route ou par voie électronique		Manquant (s'il est prescrit)		X	
			b)	Fonctionnement défectueux	X		
				Hors fonction		X	
			c)	Non pourvu d'un éclairage suffisant	X		
				Non prévu pour être éclairé		X	
7.9	Tachygraphe	Contrôle visuel	a)	Non installé conformément aux prescriptions $^{\it l}$		X	
	(s'il est installé ou prescrit)		b)	Hors fonction		X	
			c)	Scellés défectueux ou manquants		X	
			d)	Plaque d'étalonnage manquante, illisible ou périmée		X	
			e)	Traces manifestes de modification incorrecte ou manipulation		X	
			f)	Dimensions des pneumatiques non compatibles avec les paramètres d'étalonnage		X	
7.10	Dispositif limiteur de vitesse	Contrôle visuel et essai	a)	Non installé conformément aux prescriptions <sup>1</sup>		X	
	(s'il est installé ou prescrit)	de fonctionnement si l'équipement est disponible	b)	Manifestement hors fonction		X	
			c)	Vitesse réglée incorrecte (en cas de vérification)		X	
			d)	Scellés défectueux ou manquants		X	
			e)	Plaque d'étalonnage manquante, illisible		X	
			f)	Dimensions des pneumatiques non compatibles avec les paramètres d'étalonnage		X	
7.11	Compteur kilométrique (s'il est installé) (X) <sup>2</sup>	Contrôle visuel et/ou contrôle via l'interface électronique	a)	Manipulation évidente (frauduleuse) afin de réduire ou falsifier le kilométrage du véhicule		X	
		du véhicule	b)	Manifestement hors fonction		X	

	Point	Mode de contrôle		Motif de refus		Évaluation des défai	
					Mineur	Majeur	Dangereux
7.12	Contrôle électronique	Contrôle visuel et/ou contrôle	a)	Capteur de vitesse de roue manquant ou endommagé		X	
	de stabilité (ESC) s'il est installé/prescrit	via l'interface électronique du véhicule	b)	Câblage endommagé		X	
	•		c)	Autres composants manquants ou endommagés		X	
			d)	Interrupteur de commande endommagé ou ne fonctionnant pas correctement		X	
			e)	Le témoin de défaut du système ESC indique un défaut quelconque du système		X	
			f)	Le système indique un défaut via l'interface électronique du véhicule		X	
8.	Contrôles supplémentaires p	our les véhicules affectés au tran	sport	de personnes des catégories $\mathbf{M}_2$ et $\mathbf{M}_3$			
8.1	Portes						
8.1.1	Portes d'entrée et de sortie  Contrôle visuel et essai de fonctionnement		a)	Fonctionnement défectueux		X	
		de fonctionnement	b)	Mauvais état	X		
				Risque de blessures pour les utilisateurs		X	
			c)	Commande d'ouverture d'urgence défectueux		X	
			d)	Commande à distance des portes ou dispositifs d'alarme défectueux		X	
			e)	Non conformes aux prescriptions <sup>1</sup>	X		
				Largeur des portes insuffisante		X	
8.1.2	Issues de secours	Contrôle visuel et essai pratique	a)	Fonctionnement défectueux		X	
		(lorsqu'il y a lieu)	b)	Panneaux signalant les issues de secours illisibles	X		
				Panneaux signalant les issues de secours manquants		X	
			c)	Marteau brise-vitre manquant	X		
			d)	Non conformes aux prescriptions <sup>1</sup>	X		
				Largeur des issues insuffisantes ou accès obstrué		X	
8.2	Système de désembuage et de dégivrage (X) <sup>2</sup>		a)	Fonctionnement défectueux	X		
	et de degiviage (A)	de fonctionnement		Incidences sur la sécurité d'utilisation du véhicule		X	

	Point	Mode de contrôle	Motif de refus	Évaluation des défauts		
				Mineur	Majeur	Dangereux
			b) Émanations de gaz toxiques ou d'échappement dans la cabine ou l'habitacle		X	
			Danger pour la santé des occupants			X
			c) Dégivrage défectueux (s'il est prescrit)		X	
8.3	Système de ventilation	Contrôle visuel et essai	a) Fonctionnement défectueux	X		
	et de chauffage $(X)^2$	de fonctionnement	Risque pour la santé des occupants		X	
			b) Émanations de gaz toxiques ou d'échappement dans la cabine ou l'habitacle		X	
			Danger pour la santé des occupants			X
8.4	Sièges					
8.4.1	Sièges pour voyageurs (y compris ceux	Contrôle visuel	Strapontins (s'ils sont autorisés) ne se repliant pas automatiquement	X		
	des accompagnateurs)		Sièges bloquant une issue de secours		X	
8.4.2	Siège du conducteur (prescriptions	Contrôle visuel	a) Dispositifs spéciaux défectueux, tels que pare-soleil ou écran antiéblouissement	X		
	supplémentaires)		Restriction du champ de vision		X	
			b) Protection du conducteur insuffisante ou non conforme aux prescriptions <sup>1</sup>	X		
			Risque de blessures		X	
8.5	Dispositifs d'éclairage	Contrôle visuel et essai	Dispositifs défectueux ou non conformes aux prescriptions $^{I}$	X		
	et de guidage $(X)^2$	de fonctionnement	Dispositifs ne fonctionnant pas		X	
8.6	Couloirs et emplacements	Contrôle visuel	a) Plancher inégal		X	
	pour voyageurs debout		Stabilité compromise			X
			b) Barres ou poignées de maintien défectueuses	X		
			Barres ou poignées mal fixées ou inutilisables		X	
			c) Non conformes aux prescriptions <sup>1</sup>	X		
			Largeur ou espace insuffisants		X	

	Point Mode de contrôle		Motif de refus		Évaluation des défauts		
				Mineur	Majeur	Dangereux	
8.7	Escaliers et marches	Contrôle visuel et essai pratique (lorsqu'il y a lieu)	a) Mauvais état État endommagé	X	X		
			Stabilité compromise  b) Marches escamotables fonctionnant mal  c) Non conformes aux prescriptions <sup>1</sup>	X	X	X	
8.8	Système de communication interne avec les passagers (X) <sup>2</sup>	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	Largeur insuffisante ou hauteur excessive  Système défectueux  Système ne fonctionnant pas	X	X		
8.9	Panneaux d'information (X) <sup>2</sup>	Contrôle visuel	<ul> <li>a) Panneaux d'information manquants, erronés ou illisibles</li> <li>b) Non conformes aux prescriptions<sup>1</sup></li> <li>Informations fausses</li> </ul>	X X	X		
8.10	Prescriptions relatives au transp	port d'enfants (X) <sup>2</sup>		1		<u> </u>	
8.10.1	Portes	Contrôle visuel	Protection des portes non conforme aux prescriptions <sup>1</sup> pour ce type de transport		X		
8.10.2	Équipements de signalisation et spéciaux	Contrôle visuel	Équipements de signalisation ou spéciaux manquants ou non conformes aux prescriptions <sup>1</sup>	X			
8.11	Prescriptions relatives au transp	port de personnes handicapées (X) <sup>2</sup>					
8.11.1	Portes, rampes et plates-formes de levage	Contrôle visuel et essai de fonctionnement	<ul><li>a) Fonctionnement défectueux</li><li>Sécurité d'utilisation compromise</li><li>b) Mauvais état</li></ul>	X	X		
			Stabilité compromise ; risque de blessures c) Commande(s) défectueuse(s)	X	X		
			Sécurité d'utilisation compromise  d) Dispositif(s) d'alarme défectueux  Dispositif(s) d'alarme ne fonctionnant pas  e) Non conformes aux prescriptions <sup>1</sup>	X	X X X		

	Point	Mode de contrôle	Motif de refus	Évaluation des défauts		
				Mineur	Majeur	Dangereux
8.11.2	Dispositifs de retenue pour fauteuils roulants	Contrôle visuel et essai de fonctionnement, le cas échéant	a) Fonctionnement défectueux     Sécurité d'utilisation compromise     b) Mauvais état	X	X	
			Stabilité compromise ; risque de blessures c) Commande(s) défectueuse(s)	X	X	
			Sécurité d'utilisation compromise d) Non conformes aux prescriptions l		X X	
8.11.3	Équipements de signalisation et spéciaux	Contrôle visuel	Équipements de signalisation ou spéciaux manquants ou non conformes aux prescriptions <sup>1</sup>		X	
8.12 Autres équipements spéciaux (X) <sup>2</sup>						
8.12.1	Installations pour la préparation d'aliments	Contrôle visuel	<ul> <li>a) Installation non conforme aux prescriptions<sup>1</sup></li> <li>b) Installation détériorée au point de rendre son emploi dangereux</li> </ul>		X X	
8.12.2	Installations sanitaires	Contrôle visuel	Installation non conforme aux prescriptions <sup>1</sup> Risque de blessures	X	X	
8.12.3	Autres dispositifs (par exemple, systèmes audiovisuels)	Contrôle visuel	Non conformes aux prescriptions <sup>1</sup> Sécurité d'utilisation du véhicule compromise	X	X	

#### Notes:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par "prescriptions" en entend celles énoncées dans le cadre de l'homologation de type à la date de l'homologation, de première immatriculation ou de première mise en service, ainsi que les prescriptions de mise en conformité postérieure ou de la législation nationale du pays d'immatriculation. Les motifs de refus ne s'appliquent que

lorsqu'il y a eu vérification de la conformité aux prescriptions.

Le signe "(X)" désigne les points qui ont trait à l'état du véhicule et à son aptitude à la circulation, mais qui ne sont pas considérés essentiels lors d'un contrôle périodique.

Par modification incorrecte, on entend une modification préjudiciable à la sécurité routière du véhicule ou qui a des incidences nuisibles non négligeables pour l'environnement. ».